

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'INSTITUT PASTEUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDENT

- Article 1 :** Il est créé, à compter du 1^{er} aout 2024, jusqu'au 31 décembre 2024, une unité Ad hoc intitulée « Biologie des interactions hôte-parasite ».
- Article 2 :** Cette Unité Ad hoc est référencée pour l'Inserm : UA 18.
- Article 3 :** L'Unité exercera son activité dans les locaux situés :
25-28 Rue du Dr Roux
75015 Paris
- Article 4 :** L'Unité est administrativement rattachée, pour l'Inserm, à la délégation régionale IDF Centre Est.
- Article 5 :** Monsieur Philippe BASTIN est nommé directeur de l'Unité pour la période allant du 1^{er} aout 2024 au 31 décembre 2024.
- Article 6 :** Le renouvellement de cette unité pourra être décidé après évaluation par un comité ad hoc mis en place par les parties.
- Article 7 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} aout 2024.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

Président Directeur Général de l'Inserm

